

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS est par les présentes donné par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire qui se tiendra **lundi le 3 février 2020, à 19 h 30**, en la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville de Bromont, le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

1. Demande de dérogation mineure afin de permettre l'agrandissement d'un garage détaché possédant une porte de garage d'une hauteur de 3,7 m au lieu de 3 m maximum, malgré la disposition prévue à l'article 106 du règlement de zonage numéro 1037-2017, au 30, rue Enright, lot 5 088 501, zone P3M-04, district Lac-Bromont (dossier 2019-30296);
2. Demande de dérogation mineure afin d'autoriser l'agrandissement d'un bâtiment accessoire ayant 75% de la superficie d'implantation du bâtiment principal d'un étage au lieu de 60% maximum, tel que prévu à l'article 106, paragraphe 3 du règlement de zonage numéro 1037-2017, au 777, chemin Miltimore, lot 5 252 128, zone P3M-05, district Lac-Bromont (2019-30301);
3. Demande de dérogation mineure afin d'autoriser la construction d'un balcon, situé à plus de 1,8 m au-dessus du niveau du sol, qui empiète de 2,40 m dans la marge arrière au lieu de 1,2 m maximum, tel que stipulé au tableau de l'article 111 du règlement de zonage numéro 1037-2017, au 213, rue de Dorion, lot 2 591 763, zone P6-13, district Mont-Brome (dossier 2020-30007);
4. Demande de dérogation mineure afin de permettre et régulariser l'empiètement des aires de stationnement et des bâtiments accessoires dans la zone de conservation de 5 mètres en bordure de la piste multifonctionnelle, malgré l'interdiction prévue à l'article 200 du règlement de zonage numéro 1037-2017, au 50, 60, 70 et 80, carré des Loyalistes, lots 5 593 112, 5 593 113, 5 593 114 et 5 593 115, zone PDA10-07, district Pierre-Laporte (dossier 2020-30008);
5. Demande de dérogation mineure afin d'autoriser l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée portant la superficie d'implantation à 453 m² qui représente 147% de la superficie d'implantation du bâtiment existant au lieu de 75% maximum, malgré la disposition prévue au premier paragraphe de l'article 101 du règlement de zonage numéro, au 915, rue Shefford, lot 6 008 418, zone P5-05, district Pierre-Laporte (dossier 2020-30009);
6. Demande de dérogation mineure afin d'établir une bande de protection riveraine de 10 m au lieu de 15 m minimum pour un terrain qui a été subdivisé après le 25 mai 2015, tel que stipulé au paragraphe 125, article 1000 de l'annexe D du règlement de zonage numéro 1037-2017, rue du Faubourg, lot 5 370 661, zone PDA10-07, district Pierre-Laporte (dossier 2020-30011);

7. Demande de dérogation mineure afin de régulariser la construction d'un bâtiment accessoire de deux étages au lieu d'un étage maximum et l'aménagement d'un logement d'appoint dont la hauteur libre minimale de 2,25 m représente 40 % de la superficie de plancher au lieu de 90 % minimum, malgré les articles 106 et 45.4 du règlement de zonage numéro 1037-2017, au 20, rue Cooley, lot 6 144 014, zone P4M-03, district Lac-Bromont (dossier 2020-30012).

Toute personne intéressée pourra intervenir au sujet de ces demandes de dérogations mineures lors de la tenue de cette assemblée.

Bromont, ce 17^e jour de janvier 2020

La greffière adjointe,

Ève-Marie Préfontaine, avocate

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Ève-Marie Préfontaine, greffière adjointe de la Ville de Bromont, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-joint sur le site Internet de la Ville et que je l'ai affiché en date du 17 janvier 2020, à l'hôtel de ville, sis 88, boulevard de Bromont, à Bromont.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 17 janvier 2020.

La greffière adjointe,

Ève-Marie Préfontaine, avocate